



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 08 Février 2022 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informé des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application (**voir les derniers arrêtés du 26/11/21, le protocole du 13/12/21 ainsi que le nouveau protocole des 05 et 06/01/22 suite à la pandémie qui repart**).

Depuis le 24 janvier 2022, le « pass vaccinal » est entré en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

Ce « pass vaccinal » consiste à présenter soit :

- Soit un schéma vaccinal complet.
- Soit un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.
- Soit un certificat de contre-indication à la vaccination.

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cas du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février 2022 pour les personnes ayant reçu leur 1^{ère} dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2^{ème} dose.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 387 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- **REPLACEMENT DES JOUEURS** (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) ;
Précisions :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre ».

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**
Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.**

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N 3 :

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre et que l'échange de fiche de liaison est indispensable, celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

*** NATIONAL 3**

Rencontre reprogrammée **au samedi 19 février 2022 à 18h00**

Match n° 20114.1: F.C. BOURGOIN JALLIEU / Ac. Sp. MOULINS FOOT

(remis des 04 décembre 2021 et 15 janvier 2022)

*** REGIONAL 1 – Poule A**

A / Rencontres reprogrammées au samedi 19 février 2022 à 18h00

- Match n° 20188.1: U.S. SAINT FLOUR / YTRAC FOOT

(remis des 18 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

- Match n° 20189.1: R.C. VICHY / CEBAZAT SPORTS

(remis des 04 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

B / Rencontre reprogrammée au samedi 19 mars 2022 à 18h00

Match n° 20193.1: YTRAC FOOT / F.A. LE CENDRE

(remis des 11 décembre 2021 et 15 janvier 2022)

*** REGIONAL 1 – Poule B**

Rencontre reprogrammée au samedi 19 février 2022 à 18h00

Match n° 20267.1 : CLERMONT FOOT 63 (3) / OI. SALAISE RHODIA

(reporté du 05 février 2022)

*** REGIONAL 2 – Poule A**

A / Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20387.1: VERGONGHEON / U.S. ISSOIRE

(remis des 18 décembre 2021 et 29 janvier 2022)

B / Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20392.1: U.S. ISSOIRE / Ent. NORD LOZERE

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule A**

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 février 2022

Match n° 20719.1 : C.S. ARPAJON / A.S. SANSAC DE MARMIESE

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

Match n° 20721.1 : F.C. PARLAN LE ROUGET / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

Match n° 20723.1 : A.S. LOUDES / F.C. CURNON (2)

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule B**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20785.1 : PIERREFORT E.S. / LIGNEROLLE LAVAUT PREMILHAC

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule C**

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 février 2022

Match n° 20856.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. NORD VIGNOLE

(remis des 12 décembre 2021 et 23 janvier 2022)

+

Match n°20792.1 : VELAY F.C. (2) / U.S. MURAT

(remis du 06 février 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule D**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20921.1: A.S. CHADRAC / Sp. LA SEAUVÉ

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule E**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20973.1 : VALLEE DU GUIERS / E.S. DRUMETTAZ MOUXY

(remis des 21 novembre 2021 et 23 janvier 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule F**

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 février 2022

Match n° 21053.1 : MONT BLANC PASSY / HAUTE TARENTEISE FC (

remis des 12 décembre 2021 et 29 janvier 2022)

Match n° 21051.1 : F.C. CRUSEILLES / E.S. FOISSIAT

(remis du 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

DOSSIER

REGIONAL 2 – Poule B

* **C.S. VOLVIC (2) / E.S. VEAUCHE** (match n° 20457.1 du 29/01/2022)

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 31 janvier 2022 concernant le sort donné à cette rencontre.

Suite à la participation du joueur DA SILVA Arno (C.S. VOLVIC), suspendu à cette date et à la réclamation de l'E.S. VEAUCHE, la Commission des Règlements a donné match perdu par pénalité à l'équipe Seniors (2) du C.S. VOLVIC avec -1 (un) point et 0 (zéro) but pour en attribuer le gain à l'U.S. VEAUCHE avec 3 (trois) points et 3 (trois) buts.

LISTE DES MATCHES RESTANT A REPROGRAMMER

* **REGIONAL 3 – Poule B**

Match n° 20786.1 : U.S. MURAT / SAUVETEURS BRIVOIS (remis du 22/01/2022)

* **REGIONAL 3 – Poule F**

Match n° 21059.1 : HAUTE TARENTEISE FC / SEMNOZ VIEUGY U.S. (remis du 06/02/22)

* **REGIONAL 3 – Poule G**

Match n° 21113.1 : HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS F.C. (remis des 05 décembre 2021 et 16 janvier 2022)

COURRIER DES CLUBS

- REGIONAL 2 – Poule B

U.S. BEAUMONT

Le match n° 20410.2 : U.S. BEAUMONT / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 au stade de l'Artière à Beaumont.

- REGIONAL 3 – Poule B

Esp. CEYRAT

Le match n° 20740.2 : Esp. CEYRAT / SAUVETEURS BRIVOIS se déroulera le samedi 26 février 2022 à 20h00 au stade Olivier Vernadal à Ceyrat.

- REGIONAL 3 – Poule C

A.S. EMBLAVEZ VOREY

Le match n° 20475.2 : A.S. EMBLAVEZ VOREY / ANDREZIEUX BOUTHEON (2) F.C. se déroulera le samedi 26 février 2022 à 19h00 au stade Auguste Bonnefoux à Vorey.

- REGIONAL 3 – Poule E

U.S. ANNEMASSE

Le match n° 21000.1 : U.S. ANNEMASSE / COGNIN Sp.se disputera le samedi 12 février 2022 à 19h00 au stade Henri Jeantet à Annemasse

Le match n° 20939.2 : U.S. ANNEMASSE / DRUMETTAZ MOUXY E.S. se disputera le samedi 26 février 2022 à 19h00 au stade Henri Jeantet à Annemasse.

- REGIONAL 3 – Poule F

U.S. MONT BLANC PASSY

Le match n° 21052.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / CHAMBERY J.S. se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à Passy

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **LYON BELLECOUR** (526814) match n ° 21189.1 – R3 Poule H – du 06/02/2022

* **ROANNE FOOT 42 (2)** match n° 21258 .1) – R3 Poule J – du 05/02/2022

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance